

Paris, le 31 janvier 2018

À l'attention de M. Jean-Yves Le Drian
Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères

Objet : Djihadistes français arrêtés au Levant et risquant la peine de mort

Monsieur le Ministre,

Depuis le début du conflit syrien en 2011, et son élargissement à la région dans le cadre de la lutte contre l'État islamique (ou Daech) à partir de 2013-2014, des dizaines de milliers de ressortissants étrangers ont rejoint le théâtre des combats au Levant, notamment dans les rangs de Daech. Après l'effondrement de celui-ci en 2017, la question se pose désormais de leur retour ainsi que celui de leur famille, ou de leur sort quand ils ont été arrêtés par les autorités kurdes, syriennes et irakiennes.

Selon les autorités françaises, près de 2000 Français seraient partis au Levant depuis le début des conflits. C'est la première nation européenne en nombre de ressortissants ayant rejoint cette région. À ce jour, environ 300 décès auraient été confirmés, et près de 400 personnes seraient déjà revenues en France. Environ 1200 Français seraient encore sur place, dont 300 femmes et environ 400 mineurs. Plusieurs dizaines de ressortissants français sont actuellement détenus au Kurdistan syrien et en Irak. Trois femmes françaises, pour l'instant en attente de leur procès à Bagdad, risquent, de manière certaine, la peine capitale ; il en va de même pour les autres détenus, peu importe leurs crimes et leur degré d'implication.

De nombreuses personnalités politiques ont pris position sur le sort de ces djihadistes français arrêtés au Levant, principalement en faveur d'un jugement dans les pays de leur arrestation. Les cas des femmes et des mineurs seront examinés au cas par cas. Les autorités françaises ont affirmé que le reste des djihadistes pourra être jugé sur place, l'Irak étant un État souverain dont les institutions sont reconnues par la France. Ainsi, si les conditions requises pour la tenue de procès équitables sont garanties, tant en Irak qu'au Kurdistan syrien, les rapatriements ne seront pas envisagés. Cette position pourra s'appliquer y compris aux Français risquant la peine capitale pour leurs actes.

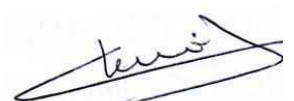
Au regard de ses engagements internationaux et de la situation dans les pays du Levant (détaillés dans la note d'information jointe à ce courrier), qui ne permet pas de garantir la tenue de procès équitables, la France, tout comme les autres États européens dont les ressortissants risquent la peine de mort dans la région (comme l'Allemagne, la Belgique ou encore le Royaume-Uni), a l'obligation de ne pas consentir à laisser ces ressortissants être condamnés et exécutés.

Dans ce contexte, ECPM demande aux autorités françaises de ne pas oublier leur engagement de longue date pour l'abolition universelle de la peine de mort, ainsi que leurs obligations en vertu des conventions internationales de protection des droits de l'Homme qu'elle a ratifiées. Plus précisément, nous demandons aux autorités françaises de :

- Assurer une protection diplomatique et consulaire de manière égale à tous les français détenus à l'étranger, quel que soit le crime qu'ils aient pu commettre ;
- Mettre tous les moyens en œuvre afin d'assurer que les personnes arrêtées, aient accès à des conditions de détention et de procès conformes au droit international, et que la peine capitale ne soit ni prononcée ni exécutée ;
- Si les conditions de détention et de jugement ne sont pas conformes aux standards internationaux et que des condamnations à mort sont prononcées et/ou exécutées, demander le rapatriement systématique de tous les ressortissants français pour qu'ils soient jugés en France.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et pour vous appuyer dans vos initiatives sur ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre plus haute considération.



Raphaël Chenuil-Hazan, Directeur général d'ECPM

cc : M. Emmanuel Macron, Président de la République française



ECPM
69, rue Michelet
93100 Montreuil
France

Tel : +33 1 57 63 03 57
Fax : +33 1 80 87 70 46
Email : ecpm@ecpm.org
www.ecpm.org

Siège social
ECPM
53 rue Patay
75013 Paris
Association loi 1901
SIRET 433 508 314 00047
APE 9499Z

ECPM membre fondateur
Comité de pilotage



ECPM milite pour l'abolition universelle de la peine capitale, grâce notamment à des actions militantes de sensibilisation et de plaidoyer international. ECPM soutient la création de coalitions nationales et régionales, éduque le public au moyen de publications sur papier et en ligne, mène des missions d'enquête, des conférences de presse ou encore, selon l'urgence des exécutions, des campagnes internationales de mobilisation.